



MUNICIPALITE



EMBARGO jusqu'au 27 janvier 2015



Législature 2011 - 2016

Communiqué de la Municipalité N° 30

Rolle, le 13 janvier 2015

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 27 janvier prochain, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

1. Affaires du personnel

Engagement d'un auxiliaire pour l'encadrement des enfants prenant le bus au Martinet.

La proposition émane de l'ASPAIRE qui requiert de la Commune de Rolle l'engagement de M. Sébastien Kessi, de Mont-sur-Rolle. Son salaire, identique à celui des patrouilleurs, sera refacturé à l'Association. M. Kessi est entré en fonction le 12 janvier, à raison de 40 minutes par jour.

Désignation d'un huissier et d'un huissier suppléant pour le Conseil communal. A la suite d'une mise au concours à l'interne, M. Stefan Garrido, employé au Contrôle des habitants, a manifesté son intérêt pour cette fonction ; M. Christophe Rojard a accepté de fonctionner en qualité de suppléant, deux candidatures validées par la Municipalité qu'elle soumettra au Conseil communal. Ces nominations font suite au retrait, au 31 décembre 2014, du titulaire en charge jusqu'à cette date, M. Daniel Rojard, ancien concierge du collège du Martinet. L'entrée en fonction du nouvel huissier et de son suppléant, pour autant qu'elle soit confirmée par le Conseil, est fixée au 27 janvier 2015.

2. Fête du 6000^{ème} habitant

Comme annoncé par le communiqué N° 28 de la Municipalité, en septembre dernier, c'est à l'occasion de la cérémonie des Mérites rollois, jeudi 22 janvier au Casino, que sera fêtée l'arrivée du 6000^{ème} habitant de la Commune. Désireuse de lui donner un caractère symbolique, la Municipalité a décidé d'associer à cette petite cérémonie toutes les naissances rolloises durant le mois de septembre dernier. Il s'agit de 8 familles, donc de 8 bébés de tous horizons qui, ensemble, symboliquement, représenteront notre 6000^{ème} Rollois !

3. Introduction d'une gestion électronique des documents

A la suite de l'acceptation par le Conseil communal du préavis 2011-2016 / N° 55, les premiers travaux du groupe de travail chargé de la mise en place du système ont débuté sous la direction de Habilis Conseils, qui coachera l'opération en lien avec le fournisseur du logiciel et l'administration communale. Cette « mise en route » se déroulera durant le 1^{er} semestre 2015.

4. Camping des Vernes

La saison 2014 s'est achevée sur une note positive car malgré les conditions météorologiques difficiles de l'été dernier, ce sont 10'449 nuitées qui ont été totalisées au camping, pour des séjours de courte, moyenne ou longue durée (résidents). Bien que ce chiffre soit encore en-dessous de celui de la saison 2012 (11'588), il est supérieur de 4.6 % par rapport à celui de 2013, qui en comptait 9'986. Outre ceux de Suisse, des 4 régions linguistiques (4'495), ce sont des représentants de 29 nations qui ont fait étape à Rolle en 2014. Les plus nombreux provenaient d'Allemagne (2'357), suivis par les Pays-Bas (912) et la France (817).

5. Rodéo II

Le projet de réaliser la 2^{ème} partie de la route de desserte de l'ouest rollois, une condition sine qua non à la réfection de la Grand-Rue, comme le prévoyait alors le programme de législature 2006-2011, a fait l'objet de procédures devant les tribunaux, cantonal et fédéral. Rodéo II n'a finalement pas pu être réalisé selon le programme prévu et les travaux du chantier de la Grand-Rue sont maintenant en phase d'être achevés (août 2015). Ainsi que l'a déjà relayé la presse, le Tribunal fédéral a rendu un jugement ne contestant pas le bien-fondé de la route, mais relevait un dossier insuffisamment documenté (absence à posteriori d'un rapport 47 OAT, non exigé au départ...) et désormais confronté à la problématique des surfaces d'assolement compensatoires, à mettre en œuvre simultanément avec le dépôt du dossier. Dans son arrêt, le TF fait référence à la nouvelle LAT et confirme que la simultanéité des planifications est nécessaire, à savoir qu'il y a lieu de mettre en œuvre, en même temps, le zonage de nouvelles zones affectées et le dézonage des zones qui doivent être dévolues à l'assolement... Sans refaire l'histoire, si Rodéo avait en son temps été réalisée en une tranche, comme le suggérait la Municipalité de l'époque, beaucoup de temps et d'argent aurait été économisé... et cette route de contournement – indispensable à moyen-long terme – aurait permis de désengorger une Grand-Rue appelée à subir un trafic toujours plus important. Dès lors, désireuse de faire un « nouveau point de situation », la Municipalité examinera, à l'interne d'abord, toutes les incidences de l'abandon pur et simple ou d'un maintien de Rodéo II, qui nécessiterait le dépôt d'un nouveau dossier. Elle tiendra naturellement, dans les meilleurs délais, le Conseil communal informé de ses intentions.

6. Eclairage public Dynamique – Réalisation d'un quartier pilote Parc les Eaux

Annoncé dans le communiqué N° 29, ce projet appelle quelques précisions. Il s'agit d'un abaissement dynamique de l'éclairage, entre 22h.00 et 06h.00 : dès la détection d'une présence, l'éclairage retrouve son niveau courant, et ce simultanément sur plusieurs luminaires. Ce système concerne l'éclairage public de zones résidentielles. Il a pour objectif de gérer l'éclairage selon la présence des personnes. Il vise une économie d'énergie de 50 %. Ces mesures s'inscrivent dans les politiques cantonale et fédérale du tournant énergétique et de la « société à 2'000 watts ». Localement, il répond au Concept Énergétique Communal. La réalisation d'un projet pilote au Parc les Eaux permettra de tester ce dispositif et de le familiariser à la population, en vue d'une extension ultérieure dans d'autres quartiers.